

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 4 avril 2024

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 9
- Votants : 9 - Absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le quinze mars deux mil vingt-quatre conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : Michael DHAUSSY.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : André LADET.

Objet de la délibération : Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer des subventions aux associations mentionnées ci-dessous au titre de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que les crédits ont été inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 voix POUR :

VOTE le montant des subventions à attribuer à chaque association en 2024, comme indiqué ci-dessous :

Associations	Pour mémoire Voté en 2023	Attribution 2024
AMICIAL Pays de l'Ourcq	0 € (1500 € attribués à l'ASSAD)	500 €
Association de loisirs (ALO)	0 €	750 €
CARED	100 €	100 €
Club des Optimistes	150 €	-
Comité de Jumelage	600 €	600 €
Croix Rouge	500 €	500 €
YAKA	100 €	-
Fondation du Patrimoine	100 €	100 €
Total	3 050 €	2 550 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
André LADET



Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 5 avril 2024

Le Maire,
Bruno GAUTIER

